



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Saint-Prex, le 31 janvier 2026

Rapport sur le Préavis n° 18/12.2025

Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 pour le financement des travaux de réfection du pont sur Le Boiron situé en Bois- Billens

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, chargée du rapport, composée de Madame Natacha Bruchez excusée, Messieurs Jean-Yves Aebi, Christian Boillat, Alain Jouffrey, Louis- Claude Pittet et Roland Locher rapporteur, s'est réunie le 15 janvier en présence de Mesdames Véronique Savioz municipale et Lauraine Wasem responsable du SUI. Elles ont répondu à nos questions et nous les en remercions.

I. Préambule

Le pont qui enjambe Le Boiron et qui délimite les territoires des Communes de Saint-Prex (route En Bois-Billens – DP communal 39) et Lussy-sur-Morges (chemin du Moulin – DP communal 17) est vétuste. Plusieurs touchettes avec des véhicules ont fragilisé le mur côté aval et mis en lumière le mauvais état de cet ouvrage.

L'ouvrage étant commun aux 2 communes, l'exécutif de Lussy a proposé un projet de remise en état. Le présent préavis explique les diverses interventions à effectuer, le planning des travaux et les coûts nécessaires aux travaux de réfection.

II. Projet

Etat de l'ouvrage

Le pont qui enjambe Le Boiron a été construit en 1768 ; il présente une note 3 au Recensement architectural vaudois ; les éléments de sécurité métalliques et les parties du côté amont en béton sont récents et ne font pas l'objet de la note attribuée.

L'état des lieux effectué amène aux constats suivants :

- l'ouvrage présente une forte dégradation des parements en moellons de pierre calcaire ;
- le parapet doit être reconstruit ;
- le concept de récupération des eaux pluviales doit être revu ;
- la conduite d'eau potable de l'AIEB (Association intercommunale des eaux du Boiron) doit être remplacée. Travaux qui ne font pas partie de ce préavis mais entrepris en même temps.

Lieu de l'intervention

Le pont sur Le Boiron situé à la limite nord de notre commune relie St-Prex et Lussy sur Morges par la route En Bois-Billens et le chemin du Moulin. Les riverains et les exploitations agricoles sont autorisées. Cette route est peu fréquentée car étroite et interdite aux poids lourds.



Situation de l'ouvrage

Maîtrise de l'ouvrage

La Commune de Lussy-sur-Morges s'est proposée en tant que maître de l'ouvrage de mener les expertises et de faire rentrer les soumissions. Elle assumera aussi le suivi de chantier. Saint-Prex met quant à elle les compétences du Service technique à disposition pour faire valider les plans et demander toutes les autorisations nécessaires au canton pour mener à bien ce projet.

III. Planning et procédure

Les travaux ne débuteront pas avant le printemps pour ne pas déranger la vie aquatique et florale riche et diversifiée dans et autour des eaux du Boiron. La période de fraie passée, le chantier pourra être installé pour une durée de réparation de deux mois environ.

Ce temps laisse aussi un délai suffisant pour entériner le projet, le soumettre au contrôle cantonal via la CAMAC et recevoir les autorisations des services cantonaux concernés à l'issue d'une procédure de demande de permis de construire, dispensée de l'enquête publique.

IV. Devis

Le montant total des travaux, à répartir entre les 2 communes est de **CHF 235'135, dont CHF 110'000** à la charge de Saint-Prex **(46,8%)**.

Devis et répartition pour les travaux à effectuer

La Commune de Lussy-sur-Morges a retenu les devis suivants par poste d'intervention, ainsi qu'une proposition de répartition entre chacune des deux communes, par poste, soit :

Génie civil			% Saint-Prex¹		part Saint-Prex
Travaux de génie civil	CHF	25'000.00	30%	CHF	7'500.00
Canalisations et évacuation des eaux	CHF	11'000.00	50%	CHF	5'500.00
Chaussée et enrobé	CHF	38'000.00	30%	CHF	11'400.00
Signalisation	CHF	2'000.00	50%	CHF	1'000.00
Glissières	CHF	<u>5'000.00</u>	0%		
Génie civil HT	CHF	81'000.00		CHF	25'400.00
Réfection pont					
Expert MH*	CHF	90'000.00	50%	CHF	45'000.00
Echafaudages	CHF	7'000.00	50%	CHF	3'500.00
Travaux préparatoires	CHF	<u>10'000.00</u>	50%	CHF	<u>5'000.00</u>
Réfection pont HT	CHF	107'000.00		CHF	53'500.00
Divers et imprévus	CHF	18'800.00		CHF	13'522.50
Honoraires et frais					
Ingénieur civil	CHF	24'200.00	30%	CHF	7'260.00
Expert MH	CHF	<u>4'135.00</u>	50%	CHF	<u>2'067.50</u>
Honoraires et frais HT	CHF	28'335.00		CHF	9'327.50
Récapitulatif – montants à charge de Saint-Prex					
Génie civil				CHF	25'400.00
Réfection pont				CHF	53'500.00
Divers et imprévus				CHF	13'522.50
Honoraire et frais				CHF	<u>9'327.50</u>
Total HT				CHF	101'750.00
TVA 8,1%				CHF	<u>8'250.00</u>
Total TTC à la charge de Saint-Prex				CHF	110'000.00

*Expert MH : Spécialiste agréé par les Monuments Historiques

¹ La répartition est proposée par poste en fonction de l'importance de l'impact sur chacune des deux communes

V. Impact financier

Le coût total de cette dépense sera couvert par les recettes communales ordinaires ou par le biais d'un emprunt. Il sera amorti sur une période de 40 ans, à partir de 2027, par un montant annuel de CHF 2'750.00.

VI. Impact sur l'environnement

La moitié du pont étant situé sur notre commune, il paraît évident qu'une réparation et remise en état de cet ouvrage doit être effectuée. Des bordures seront installées le long des murs du pont, ce qui diminuera sa largeur qui passera de 3,60 m à 3m et évitera ainsi que les véhicules ne passent trop près des bords. Voitures et utilitaires pourront continuer à emprunter cette route peu fréquentée mais malgré tout nécessaire pour relier la partie Nord des deux communes. La période de réalisation des travaux a été retenue, après discussion avec la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud, de sorte à ne pas perturber la période de reproduction des poissons et des batraciens vivant dans Le Boiron. Un système spécifique d'échafaudages sera nécessaire pour la réalisation des travaux.

A noter également que l'amélioration de l'infrastructure de récolte des eaux pluviales permettra également de réduire l'écoulement hors chaussée et par la même, le ravinement potentiel des abords de l'ouvrage.

VII. Avis de la commission

De l'avis de la commission et à l'unanimité, la réfection de ce pont historique ne fait aucun doute. Elle n'a pas vu les soumissions rentrées mais fait confiance au bureau d'ingénieur, au spécialiste des monuments historiques et au service technique de notre administration pour que les montants qui seront facturés correspondent aux prix du présent préavis.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la partie du pont sur Le Boiron qui lui incombe,
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 110'000.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Pour la commission : le rapporteur

Roland Locher

